

Organisation du colloque :

P<sup>re</sup> **Nathalie Vézina**, Faculté de droit, Université de Sherbrooke  
Nathalie.Vezina@USherbrooke.ca

Coorganisateur et coordonnateur :

M<sup>e</sup> **Daniel Boyer**, Bibliothécaire Wainwright,  
Faculté de droit, Université McGill

Avec la collaboration de :

P<sup>re</sup> **Élise Charpentier**, Faculté de droit, Université de Montréal  
P<sup>re</sup> **Michelle Cumyn**, Faculté de droit, Université Laval  
P<sup>r</sup> **Mathieu Devinat**, Faculté de droit, Université de Sherbrooke  
P<sup>re</sup> **Michelle Giroux**, Faculté de droit, section de droit civil, Université d'Ottawa

Les organisateurs tiennent à remercier les **Éditions Yvon Blais**, la **Faculté de droit de l'Université McGill** et la **Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke** pour leur soutien dans l'organisation de ce colloque.

Consultez le site de l'AQDC : [www.aqdc.qc.ca](http://www.aqdc.qc.ca)



# La circulation des modèles juridiques :

*Thème classique, réalités contemporaines*



Retourner le formulaire et le paiement à l'adresse suivante :

**Association québécoise de droit comparé**  
**a/s Madame Hélène Godin**  
**Faculté de droit**  
**Université de Sherbrooke**  
**2500, boul. Université**  
**Sherbrooke QC J1K 2R1**

Association québécoise  
de droit comparé

Vendredi 24 avril 2009 à 13 h 30

Faculté de droit de l'Université McGill  
3660, rue Peel, Montréal QC

AQDC

Il me fait plaisir, cette année encore, de vous inviter au colloque annuel de l'Association québécoise de droit comparé.

Cette année coïncide avec le départ à la retraite de l'un des principaux bâtisseurs de l'AQDC, soit le professeur Pierre-Gabriel Jobin. Le colloque, qui se tiendra au sein de la Faculté de droit de l'Université McGill, à laquelle il s'est joint il y a un peu plus de 30 ans, sera l'occasion pour cette institution de souligner l'évènement. Bien connu pour ses nombreux écrits en droit civil, le professeur Jobin a également fait sa marque dans le domaine du droit comparé. Du point de vue de la production scientifique, il a publié des articles de fond sur l'impact du droit comparé au Québec et agi comme correspondant du droit québécois à la prestigieuse *Revue trimestrielle de droit civil*. Il a œuvré à l'organisation du Congrès général de l'Académie internationale de droit comparé tenu à Montréal en 1990. L'AQDC elle-même lui est grandement redevable, puisqu'il en a été le président pendant 12 ans et qu'il a, dans la foulée du succès remporté par le Congrès de 1990, favorisé une consolidation financière propre à appuyer les activités d'une association scientifique digne de ce nom.

Le thème retenu pour le colloque annuel 2009 rejoint les préoccupations de recherche du professeur Jobin, soit la circulation des modèles juridiques. L'influence qu'exercent les systèmes juridiques entre eux est sans contredit un thème classique du droit comparé. Le programme du colloque a été élaboré avec l'objectif de faire ressortir, tant du point de vue fondamental que pratique, les réalités contemporaines de ce phénomène. Certains des conférenciers qui ont accepté d'y participer sont déjà bien connus. D'autres représentent de nouveaux visages dans le milieu juridique québécois. L'AQDC, à travers sa mission de promouvoir le droit comparé, est heureuse d'offrir une tribune à des juristes qui, en début de carrière ou de passage au Québec, sont susceptibles de contribuer au renouvellement et au dynamisme de l'étude comparative du droit.

Depuis bientôt 50 ans, l'AQDC représente un lieu privilégié d'échange sur différentes problématiques liées à l'étude comparative du droit. Elle est le fruit de la collaboration de nombreux juristes – issus du milieu universitaire, de la magistrature ou de la pratique – intéressés par les questions de droit comparé, peu importe qu'ils se définissent ou non comme des « comparatistes ».

Je vous rappelle que l'AQDC compte principalement sur le versement de la cotisation annuelle de ses membres pour financer ses activités. Parmi celles-ci, soulignons le concours de droit comparé ouvert aux candidats du premier cycle et des cycles supérieurs, la sélection et l'appui financier aux rapporteurs nationaux qui représentent le Québec aux congrès de l'Académie internationale de droit comparé et, bien sûr, la tenue de son colloque annuel. Je vous rappelle également l'existence du site Internet de l'AQDC ([www.aqdc.qc.ca](http://www.aqdc.qc.ca)), dont la modernisation constitue un objectif susceptible de bénéficier à toute la communauté juridique québécoise. Ainsi, dans le contexte de la nouvelle réglementation en matière de formation continue obligatoire, le site de l'AQDC aspire à devenir un lieu d'information privilégié pour ceux et celles qui, dans une optique de mise à jour de leurs connaissances et habiletés professionnelles, accordent une importance toute particulière à l'ouverture sur l'extérieur par l'étude comparative du droit. À cette fin, le site comporte depuis quelques mois une rubrique qui annonce différents congrès, colloques et conférences de droit comparé offerts au Québec et, dans certains cas, à l'étranger. Je profite de l'occasion pour vous mentionner que le colloque du 24 avril prochain sera soumis aux autorités compétentes du Barreau et de la Chambre des notaires du Québec aux fins de reconnaissance à titre d'activité de formation continue accréditée.

Je vous invite à appuyer les activités de l'AQDC, en devenant membre ou en renouvelant votre adhésion, et j'espère vous compter nombreux à notre colloque annuel.

La présidente,



Professeure Nathalie Vézina  
Faculté de droit  
Université de Sherbrooke



### 13h15 Accueil

### 13h30 Assemblée annuelle de l'Association québécoise de droit comparé sous la présidence de la P<sup>re</sup> Nathalie VÉZINA

### 14h Colloque annuel sous la présidence de l'honorable Claire L'HEUREUX-DUBÉ

#### Mot de bienvenue

### 14H10 Atelier 1 Vecteurs de circulation des modèles juridiques

La circulation des modèles juridiques emprunte différentes avenues. Les voies formelles – soit l'œuvre du législateur et celle des tribunaux, sous l'influence indéniable des auteurs – sont sans doute les plus courantes et aisément observables. L'allocution initiale du colloque abordera cette synergie entre la législation, la jurisprudence et la doctrine dans la circulation des modèles juridiques.

Les normes juridiques venues de l'étranger empruntent aussi parfois des voies moins formelles. C'est le cas notamment dans le domaine du droit du travail. Un chercheur fera état de ses travaux sur la question et proposera une approche théorique inspirée de la propagation virale.

#### « Le législateur, le magistrat et le juriconsulte : orageux ménage à trois ou 'sainte' trinité québécoise? »

P<sup>re</sup> Anne-Françoise DEBRUCHE

Faculté de droit, section de droit civil,  
Université d'Ottawa

#### « La circulation non intentionnelle des normes juridiques : une approche virale »

M<sup>e</sup> Finn MAKELA

Avocat et doctorant  
Centre de recherche en droit public,  
Faculté de droit, Université de Montréal  
(sous la direction du professeur Pierre NOREAU)

#### Période de discussion

### 15h10 PAUSE SANTÉ

#### 15h30 Atelier 2

#### Le rôle de la doctrine dans la circulation des modèles juridiques : le cas de l'influence de la doctrine française sur la jurisprudence de la Cour d'appel du Québec depuis 1994

Lors de la réforme du Code civil, différents auteurs québécois se sont penchés sur le rôle de la doctrine dans la circulation des modèles juridiques. L'occasion est belle de faire un état des lieux, 15 ans après l'entrée en vigueur du Code civil du Québec et, cette fois, à travers le regard d'une juriste française qui mène présentement un projet de recherche postdoctoral sur le sujet.

M<sup>me</sup> Edith GUILHERMONT

Docteure en droit de l'Université de Perpignan (Via Domitia) Post-doctorante, Faculté de droit, Université de Sherbrooke  
(sous la direction du professeur Mathieu DEVINAT)

#### Période de discussion

#### Atelier 3 Illustration du phénomène de la circulation des modèles juridiques

La circulation des modèles juridiques ne constitue pas un thème purement théorique. Il s'agit, bien au contraire, d'une problématique aux ramifications très concrètes. Trois aspects du droit privé permettent de l'illustrer et, pour en traiter, des juristes dont la réputation n'est plus à faire dans leurs domaines respectifs.

#### « Les écueils liés à l'implantation d'un modèle juridique étranger en adoption québécoise »

P<sup>re</sup> Carmen LAVALLÉE

Faculté de droit, Université de Sherbrooke

#### « Transplants in Unjust Enrichment »

P<sup>r</sup> Lionel SMITH

Directeur  
Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec  
Faculté de droit, Université McGill

#### « La transposition de la doctrine française au Québec: illustration par la controverse sur le domaine de la responsabilité contractuelle »

P<sup>r</sup> Benoît MOORE

Titulaire de la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil  
Faculté de droit, Université de Montréal

P<sup>r</sup> Pierre-Gabriel JOBIN

Titulaire émérite de la Chaire Wainwright en droit civil  
Faculté de droit, Université McGill

#### Période de discussion

### 17H30 Cocktail et hommage au professeur Pierre-Gabriel Jobin à l'occasion de sa retraite de l'Université McGill

#### Mot de bienvenue

P<sup>r</sup> Nicholas KASIRER

Doyen  
Faculté de droit, Université McGill

#### Hommage

P<sup>r</sup> H. Patrick GLENN

Titulaire de la Chaire Peter M. Laing  
Faculté de droit et Institut de droit comparé,  
Université McGill

## Adhésion 2009 et Inscription au colloque du 24 avril 2009

#### Adhésion et inscription au colloque

- Je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2009 (35\$) et m'inscrire au colloque du 24 avril 2009 (35\$). Ci-joint mon paiement de 70\$.

*Tarif étudiant (études à temps plein – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)*

- Je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2009 (15\$) et m'inscrire au colloque du 24 avril 2009 (15\$). Ci-joint mon paiement de 30\$.

Préciser l'établissement fréquenté et le programme d'études

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### Adhésion seulement

- Je n'assisterai pas au colloque du 24 avril 2009 mais je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2009. Ci-joint mon paiement de 35\$.

*Tarif étudiant (études à temps plein – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)*

- Je n'assisterai pas au colloque du 24 avril 2009 mais je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2009. Ci-joint mon paiement de 15\$.

Préciser l'établissement fréquenté et le programme d'études

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TOUT PAIEMENT PAR LA POSTE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE FAIT À L'ORDRE DE **L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DROIT COMPARÉ**.

Remplir la présente section (ou agraffer une carte d'affaires au coupon-réponse)

Nom : \_\_\_\_\_

Institution (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \* : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

\* Certaines annonces aux membres de l'AQDC sont transmises par courriel uniquement.

Prière de s'inscrire au colloque **au plus tard le 14 avril 2009**.